

LE SPECTATEUR

Chambre d'Assemblée

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGÉ Administrateur.

9
10

Si les Allumettes E. B. Eddy n'étaient pas les meilleures, elles ne seraient constamment en usage par les neuf-dixièmes du peuple.

En donnant satisfaction générale, elles ne laissent absolument rien à désirer.

"HUB" RESTAURANT,

Jos. E. Gravelle, Prop.

103½ et 104 RUE PRINCIPALE, HULL.

LIQUEURS, VINS et CIGARES de premier choix.

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE

Serrures de toutes sortes, Reparages executés a court delai.

34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

PHILION et Cie.

Manufacturiers de

Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures....

Tousjours en mains un Stock considérable de bois de Plancher, V. Joint et bois sèche de toutes descriptions.

COIN DES RUES

BAY ET FLORENCE, OTTAWA.

et Rue Principale, près de l'église Anglaise, Hull, Qué.

ALP. COUTURE

HORLOGER et BIJOUTIER

92 Rue Principale, Hull.

BIJOUTERIE ET ARGENTERIE DE 1^{re} CLASSE. Montres en Or et en Argent, bijoux de mariage sans soudure, une spécialité. Cadeaux de Noëls et d'Anniversaires de toutes sortes. Une visite est sollicitée. Prix modérés.

Mesdames et Messieurs,

L'endroit où vous pouvez acheter à me

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez

A. PETIT,

No. 102 RUE MAIN, HULL, Qué.

Fabrication et réparages exécutés à bas prix. Réparages des montres de prix, une spécialité.

A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.

CHAPEAUX de toute espèce

—CHEZ—

COTE & CIE.,

114 rue Rideau.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance contre le feu

Compagnie de 1^{re} classe.

Office 114 Rue Rideau, Ottawa

AVIS

Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de Hull, désire faire connaître à ses nombreux clients de Hull et d'Ottawa, que son bureau professionnel sera à l'avenir au No. 108, rue Kent, coin de la rue Queen. Ouvert le jour et la nuit.

S. P. COOKE, M. D.

Téléphone 1081

RAPPELEZ-VOUS CECI.

WILLIAM HOWE

Manufacture les Blancs de plomb les plus purs en Canada; demandez le "James Brand," aussi peintures à plancher et peintures préparées, toutes nuances de couleurs supérieures pour carrosses, incomparables en qualité.

Une machine expressément fabriquée et importée récemment, afin de nous permettre de faire face aux commandes toujours croissantes de notre commerce.

Essayez un échantillon avant d'acheter ailleurs.

TAPISSERIES

Rue Rideau, Ottawa.

ALIMENTATION

LES ŒUFS

Nous parlerons seulement de l'œuf de poule, pris comme type alimentaire quoique tous les œufs de volailles puissent être utilisés, ils n'en sont, en effet, que des succédanés, pour employer un terme médical.

La France consomme, annuellement, plus de 8 milliards d'œufs de poule, et chaque ventre parisien en engloutit, pour sa part, 180 : chiffre respectable, n'est-ce pas ? Si l'on songe que nous en exportons un certain nombre à l'étranger (120 millions par an en Grande Bretagne seulement), on peut songer à l'importance commerciale de cette denrée pour notre pays. Aux Halles, le commerce des œufs se chiffre annuellement par 20 millions de francs environ. La plupart de ces œufs sont fournis par le nord et l'ouest de la France. Les gros œufs de poule sont normands, les petits sont picards et les moyens flamands, — en général, bien entendu.

L'œuf est un aliment aussi vieux que le monde. Si les Romains faisaient surtout cas des œufs de paon, c'était à cause de leur cherté excessive : car leur goût est, en somme, assez médiocre. De nos jours (probablement pour les mêmes raisons), ce sont les œufs de vanneau qui sont en honneur auprès de nos modernes Lucullus.

Un œuf de poule pèse en moyenne 60 grammes : 6 gramme pour la coquille, 18 pour le jaune et 36 pour le blanc. La coquille n'a pas d'utilité alimentaire, mais elle abrite assez efficacement l'œuf contre les altérations, et absolument contre la fraude. Le blanc est une solution aqueuse d'albumine (4 parties pour 32 d'eau). Outre cette précieuse substance azotée (rudiment de toute nutrition organique, et, par conséquent, absolument assimilable), le blanc renferme de sels de magnésie, fer, chaux, chlorures et phosphates.

Le jaune est une matière grasse, composée de margarine, d'oléine et de cholestérine, et colorée par un pigment analogue à la matière colorante du sang riche en fer soufre et phosphore, c'est le jaune qui est spécialement destiné à nourrir l'embryon contenu dans l'œuf.

Un œuf frais est celui qui est pondue depuis deux jours en été, six en hiver.

Son goût est d'autant meilleur que la poule est mieux soignée, mieux nourrie. Comparez l'œuf qui provient d'une poule nourrie d'insectes et de larves, avec celui qui pond une poule gorgée d'orge et de riz !... Avec le temps l'œuf se dessèche son eau s'évapore, son poids spécifique s'allège. De plus, le jaune se décompose, se putréfie, émettant cette odeur infecte de l'hydrogène sulfuré, si flatteuse, paraît-il aux gourmets du Céleste-Empire. Un œuf vieux est donc déprécié intérieurement à ses extrémités, et son jaune devient inférieurement, ce que l'on reconnaît aisément par le mirage à la flamme d'une bougie (1).

Comme les poules ne pondent pas toutes les époques de l'année, il est d'un grand intérêt de savoir conserver les œufs. Parmi les méthodes employées dans ce but, il faut rejeter celles qui communiquent au produit un goût désagréable. La coquille étant essentiellement perméable, l'œuf prend aisément du sel ou de la chaux, quand on veut le conserver par les solutions salées ou calcaïques. Mettez un œuf dans un bocal de truffes, et vous pourrez bientôt faire une omelette truffée.

Les poudres de cendres, de nœuds de sciure sont insuffisantes pour retirer l'œuf à l'abri de l'air. Pour boucher les pores de la coquille, on doit employer les vernis insipides, collodions, solution de gomme arabique, ou mixtionner l'œuf avec une couche épaisse d'huile de lin ou d'aillettes. Une fois ainsi conservé assez longtemps

(1) D'après divers auteurs, l'œuf vieux contient souvent des bactéries capables de causer des troubles digestifs graves, de l'urticaire et de l'eczéma. On sait la fréquence de la lepre en Extrême-Orient.

les œufs, après les avoir ébouillantés comme si l'on voulait les servir à la coque.

Mais ce qui importe avant tout, pour la conservation, c'est un milieu frais. Placés dans une température douce, les œufs subissent un commencement de fécondation : ils deviennent couvés. Or, les œufs dits couvés sont parfois capables d'occasionner de graves symptômes d'empoisonnement. Ainsi que le docteur Mignot en rapportait naguère un exemple à la Société des sciences médicales de Gannat.

L'œuf est sans contredit, l'aliment naturel le plus sain, le plus réparateur, le plus digestible. Très nourrissant sous le plus petit volume, il constitue un nutriment complet, où se trouvent réunis tous les éléments qui composent le sang. De plus, il est un aliment éminemment sédatif pour les tubes digestifs fatigués. Moins l'œuf est cuit, plus il se digère aisément. Les œufs à la coque, les œufs bouillis peu cuits, les omelettes molles constituent donc la base du régime hygiénique des femmes, des enfants, des épuisés, des convalescents et des vieillards. Nourriture intermédiaire en quelque sorte, ou de transition elle laisse peu de résidus excrémentiels : c'est pour cela qu'elle est échauffante et constipante, lorsqu'on en fait abus. Par sa facilité d'absorption, elle convient surtout aux fins sédentaires; pour le souffre et le phosphore, elle constitue (on peu le dire) l'aliment par excellence du cerveau et du système nerveux. L'œuf régénère ainsi les forces de l'homme abattu par les fatigues et les excès cérébraux ou physiques. Son pouvoir alimentaire est très comparable à celui de la chair des jeunes animaux : ne renferme-t-il pas les bases de la vie, n'est-il pas une sorte de viande à l'état naissant, une chair à l'état chrysalidale selon l'expression de Bonney ? Cela nous explique pourquoi son rôle est si grand sur nos tables : non seulement il se prépare de plus de cinq cents manières, mais il la base de tout assaisonnement alimentaire moderne, et joue, en cuisine le rôle d'un aimable conciliateur dit avec justesse l'illustre gastronomiste Grimod de la Reynière.

L'œuf est bon contre les dérèglements d'entrailles, l'entérite et la sensibilité gastro-intestinale : toutefois, certains estomacs ne peuvent ni le supporter ni le digérer. En général, il convient mal aux bilieux : probablement à cause de la cholestérine qui renferme son jaune (et qui est également la base des calculs biliaires). L'œuf a la propriété évidente d'aggraver les douleurs et les crises hépatiques. On doit quelquefois l'exclure du régime des albuminuriques si l'on veut ne pas accentuer encore le détraquement du filtre rénal.

Le jaune d'œuf, délayé dans l'eau chaude sucrée aromatisée d'eau de fleurs d'orange, donne le lait de poule dont les propriétés adoucissantes ont été suffisamment popularisées par Béranger, pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence. Le blanc d'œuf battu dans l'eau donne l'eau albumineuse, si usitée en médecine dans les diarrhées et dysenteries ; si puissante comme antidote des sels de plomb, de cuivre, et surtout des sels mercuriels (empoisonnement pour le sublimé corrosif). Enfin, nous employons fréquemment, et avec succès le blanc d'œuf, appliqué en pansement contre les brûlures.

DR E. MORIN

Dlle Rémillard, modiste de renom désire annoncer à ses nombreuses clientes qu'elle vient de recevoir des meilleures maisons anglaises, parisiennes et américaines un excellent choix de chapeaux, formes, garnitures, fleurs plumes, ornements, rubans pour le besoin des dames et demoiselles, qu'elle vendra à des prix très raisonnables. Les chapeaux sur commande recevront une attention toute spéciale. Chapeaux garnis et non garnis. Chapeaux de deuil une spécialité. Une visite est respectueusement sollicitée.

Dlle A. REMILLARD.
Coin des Rues Principale et Church
Magasin de D. A. Décosse.

Le travail des femmes

Pour un esprit observateur, la véritable vie n'est pas la vie des affaires, du travail, du commerce ou du gouvernement, mais la vie de famille, cette vie toute intérieure et toute de cœur, qui s'écoule autour du foyer, et se compose des repas pris en commun, de l'entretien et de l'éducation des enfants de ces visites, de ces jeux, distractions, fêtes, promenades et loisirs qui sont le charme de l'existence, et en font, pour ainsi dire, le fond et la raison d'être.

Vous voyez un ouvrier qui s'en va à l'atelier triste et silencieux ; interrogez-le, il vous répondra que la petite est malade ; la pauvre petite ! elle est si gentille ! si elle meurt, ma femme en mourra...

Un officier brave, sans hésiter, les hasards des combats et s'expose à la mort ; c'est sans doute pour remplir son devoir et servir sa patrie ; mais, si vous pouvez lire dans son cœur, vous verrez souvent qu'il cherche aussi à mériter la main d'une personne aimée, à laisser la gloire à ses enfants.

Un grand négociant est assis à la table des délibérations de la chambre de commerce, il regarde la pendule. Pourquoi ? C'est qu'il pense que c'est l'heure de partir pour la campagne où l'attend le baiser de la petite fille qui viendra au devant de lui, dès qu'elle entendra ouvrir la barrière.

Si cette petite tombe malade, plus rien n'intéresse le grand père il s'étonne si ces collègues ne lui demandent pas des nouvelles de sa malade.

La vie intérieure, la vie de famille, cette vie qui s'écoule dans l'intimité et le silence, entre un père, une mère et leurs enfants, c'est la véritable vie.

Mais la femme, épouse, mère, fille ou sœur, est la raison d'être de cette vie intérieure et, si le travail l'enlève, dès le matin, à sa maison, à sa chambre, cette vie disparaît toute entière.

Sans doute, la mère rentre pour faire son dîner, ses enfants sont reçus à la crèche et à l'école.

Mais cette chambre abandonnée le matin, cet enfant levé à la hâte, ces repas mal préparés, souvent pris au restaurant par le mari, diminuent la vie de famille.

Il ne peut être qu'un pis aller une triste nécessité qu'il faut combattre par tous les moyens possibles.

On objecte, il faut bien vivre, le salaire du mari ne suffirait pas à l'entretien de la famille. Est-ce bien vrai ? Ne sait-on pas que le travail des femmes dans les ateliers etc., ont fait baisser le salaire des hommes, qui est cause en partie, qu'il y a des centaines de mille ouvriers sans travail ?

D'ailleurs, il est facile de démontrer que la femme qui gagne hors de chez elle 2 francs par jour, perd largement ses deux francs dans son intérieur.

En effet, dans le ménage de trois ou quatre personnes, on ne peut estimer, à moins de cinquante centimes par jour, le raccommodage, le lavage, la confection des vêtements, etc.

On sait que la mère de famille ménage son linge en le lavant, raccommode et fait servir des choses qu'elle n'oserait pas confier à raccommoder à une étrangère.

La préparation économique et convenable des aliments est chose longue ; il faut aller au marché de bon matin, choisir ce qui est bon à un prix convenable...

On peut donc affirmer que la nourriture sera d'une qualité inférieure et d'un prix plus élevé.

Le soir demandera-t-on à la femme harassée de fatigue de travailler avec la bonne humeur et l'amabilité qui sont nécessaires à la vie du foyer domestique ?

On le voit par l'observation même la plus superficielle : le travail des femmes hors de chez elle est contre nature.

La femme éternée par le travail, laissera gâter beaucoup de choses et aura besoin d'une nourriture plus coûteuse et souvent de remèdes.

Obligé de sortir plusieurs fois le jour elle dépense d'avantage pour ses vêtements, sa chaussure,

En restant à la maison, dont elle est le plus bel ornement et l'aimable providence, elle peut occuper ses loisirs à de petits travaux qui lui rapportent quelque bénéfice.

On le voit, les deux francs qu'elle gagnerait par le travail malsain de l'atelier, sont vite rattrapés par tous les avantages du séjour au foyer domestique.

Les avantages moraux, les joies que procure ce séjour habituel sont incomparablement supérieurs aux avantages matériels.

Quel remède apporter à la mauvaise habitude, qui s'est introduite, de faire travailler les femmes à l'atelier ? Evidemment il faut agir progressivement comme dans toute réforme.

Il faut d'abord éclairer l'ouvrier sur ses véritables intérêts, encourager et même récompenser les mères qui se consacrent toute entières à leur ménage, qui nourrissent et élèvent elles-mêmes leurs enfants, gardent leurs grandes filles chez elles, les y occupent jusqu'au moment où elles vont former une autre famille.

Peu à peu, l'ouvrier contractera de meilleures habitudes ; en se mariant, il aura le noble orgueil de vouloir suffire seul à l'entretien de la famille, il demandera à sa jeune compagne de rendre leur intérieur agréable, afin qu'ils puissent s'y plaire, parce qu'ils comprennent que le moindre écart d'un mari, hors de chez lui, enlève souvent au ménage dix fois ce que la femme peut gagner au dehors.

Le travail des femmes dans les ateliers est une des causes puissantes de la dépopulation.

On a peur, économiquement parlant, d'un grand nombre de bouches à nourrir ; on a tort, car les bouches, par la consommation, activent la production et le travail.

La REVUE NATIONALE

Analyse du sommaire de juin

M. A. D. De Celles présente aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue Nationale* une étude historique absolument remarquable. La comparaison des moyens de colonisation, employés par nos ancêtres et par ceux de nos voisins, est faite à un point de vue très élevé, avec des réflexions personnelles et des considérations nombreuses, d'un ordre vraiment supérieur.

Notre regrettable collaborateur, qu'une mort cruelle vient de nous enlever si rapidement, M. Joseph Marmotte, nous donne la suite de : *A travers la vie*, son intéressant roman de mœurs canadiennes.

Cette fois, M. John Hayne abandonne les finances pour nous parler de Montréal et de Toronto. Il en fait une comparaison impartiale et très curieuse.

Hernance a une nouvelle pleine de fraîcheur et de jeunesse et M. Jules Laroche nous donne également une jolie nouvelle, écrite dans un style rapide, avec beaucoup de gaieté et d'émotion.

M. Fawcett de Saint-Nicolas continue son important travail sur *Venise et la Province de Québec* et M. Alexandre Girard nous dépeint, en termes sobres, l'horreur d'une exécution capitale en France.

Françoise cause toujours, bien gentiment des modes et du monde, et est d'une simplicité douce et délicate.

Puis enfin une gracieuse poésie de madame Duval-Thibault, la *Chronique de l'Etranger*, Notes éparses et une *Causerie canadienne* viennent avec les *disparus* compléter ce numéro particulièrement intéressant et varié.

Hôtel Jacques-Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Nous prions les retardataires de bien vouloir nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement, ainsi que les montants dus pour impressions.

L'ADMINISTRATION

B. G. & CIL.

144 à 154 Rue Sparks,

—OTTAWA—

Articles pour Dames

Corsets

LES PLUS BELS,
LES MEILLEURS,
dans le Département des Dames

Justaucorps Blouses

Nos marchandises sont
très jolies, et méritent
qu'on les voie.

Parasols

au deuxième, — à l'angle
de l'ascenseur.

NOS PARASOLS SONT
DE VÉRITABLES
MERVEILLES DE
BEAUTÉ ET DE
BON MARCHÉ.

Manteaux Imperméables

UTILÉS, COMMODOES ET
A BON MARCHÉ.

Voyez notre Assortiment

CIRCULAIRES

BRYSON, - GRAHAM & CIE.

RUES SPARKS et O'CONNOR.

THÉS et CAFÉS, 33 rue O'Connor

MÉDECINES, 35 rue O'Connor

TAPISSERIES.

Laurent, Laforce et Bourdon,

MAISON FONDÉE en 1830.



Seuls importateurs des célèbres
Pianos

HARDMAN, New-York,

MENDELSSOHN, Toronto,

GERHARD HEINTZMAN CO., Toronto,

WORMWITH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand

choix de Pianos de diverses mar-

ques et Orgues fabriqués au Canada.

Cette maison, qui existe depuis plus

d'un demi siècle, est universellement

reconnue par son honorabilité. Cata-

logues expédiés sur demande. Accusés

et réparations faits à l'ordre.

1637 - RUE NOTREDAME

TÉLÉPHONE 1597.

MONTRÉAL.

150 ARPENTS DE TERRE À

VENDRE OU À LOUER

Deux terres en une

Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune

parfaitement ordonnées à la culture, situées dans le

Township de Hull, avec trois granges et un

pôt à décharger le foin (bow-ch), pouvant contenir

75 tonnes de foin chacune, remises, silos, et

pouvant contenir 100 bêtes à cornes, et 500

chèvres, maison, hangar à grains, quai, et

engrais. Le tout en parfait ordre.

Le locataire ou l'acheteur pourra acheter un

une ou les deux terres à des conditions très

favorables. Pour plus amples informations s'adresser à

N. PAGÉ, Bureau du Spectateur

188 Sparks, OTTAWA

RUPTURES GUÉRIES

PAR LA DR. SOUCHET HERNIA CURE CO

Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans

douleur. Pas de perte de temps. Guérison

certaine ou pas de paiement. E

ture guérie et le bouchage mis de c

Ecrivez et demandez des circ

R. W. HILLYARD, Geo. J. MULL

Président. Secrétaire

188 Sparks, OTTAWA

"LE SPECTATEUR"

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hull et Ottawa : Un an \$2 00
Hull et Ottawa : Six mois 1 00
Montréal et Québec : Un an 00
Montréal et Québec : Six mois 1 00

ANNONCES

Première insertion : 10 cts la ligne
Lectures subséquentes : 5 cts la ligne
Une fois par semaine : 3 cts la ligne

NAP. PAGE.

Administrateur.

Bureau : et atelier No 154 rue Principale Hull, Qué

VENDREDI 7 JUIN 1895

LA GRANDE QUESTION

DEUX VOIX DU MANITOBA

Bien que la question des écoles du Manitoba soit quelque peu mise de côté — comme par commun accord entre les deux partis — l'ici au 13 de ce mois — date de la réouverture de la session de là-bas, — nous entendons encore quelques voix qui s'élèvent à droite et à gauche. Mgr Langevin ne passe guère quarante-huit heures sans prendre occasion d'un sermon ou d'une réponse à vue d'adresse pour entretenir le public du sujet qui semble l'absorber entièrement.

Avant de partir pour St Boniface, il s'est rendu à Québec, et là, en pleine Basilique, a prononcé une homélie dont nous extrayons les lignes suivantes.

"Vous attendez probablement de moi que je vous dise quelle sera mon attitude sur cette question. Mon attitude la voici, Je l'ai donnée à St-Boniface, à Toronto, à St-Hyacinthe, je vais le répéter dans cette enceinte. Elle se résume en ceci : Protestations énergiques contre la position que les gouvernements de Manitoba veulent faire aux catholiques de là-bas. Protestation de tous les jours, de tous les instants, jusqu'à ce que nous ayons recouvré nos droits dans toute leur plénitude.

"Nous sommes en présence de deux documents. Le premier émanant du pouvoir impérial et qui déclare clairement et sans ombage que les droits des catholiques de Manitoba ont été lésés; que c'était l'intention des législateurs en passant l'Acte de Manitoba de garantir aux catholiques de cette province les droits dont ils ont joui jusqu'à ces derniers temps. Voilà en résumé ce que contient le premier document et c'est notre devoir, à nous catholiques, de nous opposer à ce sujet, que d s paroles de louange et de gratitude envers notre Souveraine, Sa Majesté la reine Victoria.

"Ce document nous dit que les écoles s'opposent que l'on croit morte sont vivantes, puisque le principe de leur existence est pleinement reconnu.

"Sur réception de ce document qu'avons nous fait? Comme c'était notre devoir, nous avons demandé à tous les catholiques du pays de s'unir à nous pour demander l'intervention du pouvoir fédéral. Une requête adressée au gouvernement du Canada a été mise en circulation dans ce but et j'ai eu le bonheur de constater que tous, sans distinction de nationalités et de partis politiques, vous l'avez signée. Laissez-moi vous remercier de cette action de votre part. Dieu sait les bons résultats qu'elle est destinée à produire.

"Comme premier résultat, nous avons eu cette intervention demandée. Dans le second des documents dont j'ai parlé, le pouvoir fédéral fait savoir aux gouvernements de Manitoba que selon les termes du jugement du Conseil Privé, il y a une injustice à réparer, ce qu'il leur appartient de le faire. L'ordre en Conseil ne demande pas tout ce à quoi nous avons droit. S'il avait demandé moins, nous aurions protesté. S'il avait demandé plus, il se mettait hors la loi.

"Je n'ai pas besoin de vous dire que mon intention n'est pas de soulever ici ou ailleurs, des questions de races ou de faire de la politique. Non. Loin de moi toutes ces choses! Mais ce que je veux — et j'espère que je ne faillirai jamais — ce que je veux c'est la plénitude de nos droits et je ne cesserai de les demander.

"J'ai eu occasion de rencontrer les chefs des deux partis politiques. Personne ne m'a fait de promesse, par conséquent je suis parfaitement libre et je me contente de dire : Qu'il appartient aux hommes d'ordre qui ont souci de la constitution du pays, de faire comprendre aux gouvernements de là-bas qu'ils ont le devoir de réparer l'injustice commise.

Malgré leurs protestations nous aimons à espérer que les gouvernements à Winnipeg aimeront à donner au pays un grand exemple de loyauté et de fair play britannique en nous rendant justice.

"S'ils négligeaient de le faire, alors, il appartiendrait au pouvoir fédéral d'intervenir et nous avons lieu de croire qu'il fera son devoir. S'il négligeait à son tour de le faire, alors il appartiendrait à toutes les âmes honnêtes et soucieuses de nos droits de blâmer cette conduite et d'agir en conséquence.

"Il est temps maintenant de s'unir dans un même but, puisque ce but comporte une question de justice. Nous savons, nous de Manitoba, nous qui sommes les victimes et qui souffrons plus immédiatement, ce qui nous aide et ce qui nous nuit.

"Ce qui peut nous nuire, c'est la division dans les rangs des catholiques, division qui a pour cause la politique. Mais ce qui nous a puissamment aidés et ce qui nous aidera à réussir, j'en ai la ferme conviction, ce sont les protestations qui se sont élevées de toutes parts dans la province de Québec contre la persécution dont nos frères de là-bas sont les victimes. Le travail fait par une partie de la population d'ici est gigantesque et produira les meilleurs fruits pour la gloire de Dieu et le salut des catholiques de Manitoba. Continuez dans cette voie, voilà le vœu que nous formons.

De passage à Montréal où l'on vient de dévoiler le monument de son père, M. Hugh John Macdonald, interrogé sur le sujet, a répondu en substance comme suit :

"Je crois aux écoles nationales purement et simplement. Ce serait dans mon opinion la meilleure solution, bien que la grande majorité favorise le système actuel, c'est-à-dire des écoles où il y a juste assez d'enseignement religieux pour déplaire aux catholiques, je sais bien que les écoles réellement neutres ne plairaient pas non plus aux catholiques, mais cela ne m'empêche pas de soutenir que la religion ne devrait être enseignée qu'à la maison, ou le dimanche, à l'église.

"Je crois le compromis inévitable; c'est la conséquence du jugement du Conseil Privé. Il est probable que les catholiques auront leurs écoles séparées, mais sujettes à une stricte inspection officielle.

PARLEMENT FEDERAL

SÉNAT

Ottawa, 4

Cette après-midi le sénateur Bellerose a soulevé, au sénat, la question de la récente saisie à Montréal d'une quantité de brochures ayant pour titre : "Fruit du confessionnal."

Sir Mackenzie Bowell répond qu'une saisie de trois livres, adressés à Norman Murray, a été opérée le 3 mai dernier. Le consignataire n'a pas été poursuivi parce que le contrôleur des douanes après avoir consulté ses avisiers légaux découvrit que d'après la loi il était forcé de remettre les livres en question.

Le sénateur Bellerose croit que le contrôleur n'a pas fait son devoir en agissant ainsi. Il dit que ces livres contiennent des passages immoraux et indécentes que les lois criminelles condamnent et il croit qu'il est du devoir du premier ministre de soumettre un amendement à la loi actuelle, si elle n'est pas suffisante dans son application pour prévenir l'importation de tels ouvrages.

Le sénateur Kaulbach dit que cette discussion est de nature à donner une certaine publicité à cette littérature immorale. Il convient que ces livres sont immoraux et que le contrôleur des douanes avait négligé d'accomplir son devoir.

Sir Mackenzie Bowell dit que M. Wallace a simplement fait son devoir après avoir obtenu une opinion légale.

Le sénateur Manson considère la question assez importante pour engager les autorités douaniers à être sur leurs gardes afin d'empêcher le pays d'être infesté de tels livres immoraux.

Le comité des divorces a recommandé que le divorce soit accordé à Helen Woodburn Jarvis de Toronto.

Le sénateur Macdonald de Victoria désire savoir si le gouvernement impérial a soumis une copie du bill projeté, relativement aux règlements de la chasse aux phoques dans la mer de Behring, si le gouvernement a soumis les opinions des experts à ce sujet, ou si le gouvernement impérial a demandé de telles opinions.

Le sénateur McLellan attira l'attention du Sénat sur les crimes qu'il prétend être commis par certains parents qui assurent la vie de leurs enfants, il demandera aussi au gouvernement s'il se propose de prendre des mesures pour faire cesser ces abus.

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 4.

L'Orateur prend place au fauteuil à 3 heures.

M. Laverne a soumis à la Chambre un bill amendement le code criminel de 1892.

Le leader de la Chambre ayant pro-

posé de choisir le jeudi comme jour du gouvernement, l'honorable M. Laurier a demandé quelles mesures on voulait prendre au sujet du chemin de la Baie d'Hudson.

L'honorable M. Foster répond que toute législation ordinaire tant soit peu importante du gouvernement était classifiée. Le gouvernement, dit-il, n'a pas l'intention de soumettre aucune proposition à la Chambre ayant trait au "Chinecto Ship Railway." Quant au chemin de fer de la Baie d'Hudson, il n'est pas en mesure de dire définitivement quelle conduite le gouvernement adoptera.

L'honorable M. Laurier n'est pas satisfait de cette réponse et il dit qu'il s'oppose à la proposition du leader de la Chambre; conséquemment le chef de l'opposition en appelle à la Chambre. La motion de l'honorable M. Foster est alors adoptée par 86 contre 25.

Le contrôleur du revenu de l'intérieur explique à M. Jeannotte que le gouvernement est encore à considérer le droit qu'on doit imposer sur le tabac en feuilles venant de l'étranger.

M. Charlton explique dans un long discours la position qu'il a prise sur la question du tarif américain et canadien et sur l'exportation du bois de construction aux États-Unis.

M. Charlton prétend qu'on a mal interprété sa conduite et qu'il a été faussement accusé d'être annexionniste. M. Bennett répond à M. Charlton en disant que c'est grâce à la conduite de celui-ci si les Américains ont proposé des mesures de représailles contre le Canada.

La discussion est continuée par MM. Mills Martin, Wallace, Sproule Amyot et Tisdade.

La Chambre s'est ajournée à 1 heure.

Ottawa, 5.

L'Orateur prend place au fauteuil à 3 heures.

M. Mills (Bothwell) a soumis une pétition de l'auditeur générale, se plaignant de ce que le gouvernement, en diminuant les allocations de son département, il ne peut rémunérer ses aides en proportion de l'ouvrage qu'on leur demande.

Il demande au gouvernement de nommer un comité spécial pour prendre en considération les meilleurs moyens à employer en vue de continuer comme par le passé le maintien du bureau de l'auditeur général, soit en établissant des règlements pour le service des employés surnuméraires, soit en organisant un service permanent d'administration de trois chefs de bureau, quatre assistants de première classe et cinq de seconde classe.

M. Mills propose que la pétition soit imprimée dans les notes et procédures de domaine, et que les règlements contraires soient suspendus.

L'honorable M. Foster ne fait pas d'objections à ce que les règlements soient suspendus, si la question n'est pas considérée comme un précédent.

M. Flint propose une loi pour amender l'acte de tempérence du Canada.

M. Béchard propose une loi touchant la saisie des salaires des employés publics.

M. Gibson demande si le major-général Herbert a donné sa démission, l'an dernier, comme commandant de la milice du Canada, et s'il la donnée, quelles raisons a-t-il alléguées et à quel le date. Le premier ministre alors, sir John Thompson, a-t-il été notifié, pendant son séjour en Angleterre, de la résignation du général Herbert par un des membres du gouvernement? Le général est-il absent en permission? depuis quand et pour combien de temps? Doit-il reprendre la charge qu'il occupait?

Qui remplit maintenant les fonctions de commandant de la milice? Le gouvernement a-t-il l'intention de changer la loi pour permettre la nomination d'un canadien au poste de commandant de la milice.

L'honorable M. Dickey dit qu'il n'y avait rien dans le département de la milice concernant la démission du général Herbert. Le major général n'est pas absent en permission. Il a quitté le Canada le 25 février dernier pour l'Angleterre où il s'est occupé des affaires de son département. L'adjudant-général remplit actuellement les fonctions du général.

On ne s'attend pas à ce qu'il reprenne son poste de major général; le gouvernement n'a pas l'intention d'amender la loi de façon à permettre à un canadien de devenir commandant de la milice canadienne.

Répondant à une interpellation de M. Martin, qui demandait quelles étaient les personnes au Canada qui avaient droit de hisser l'étendard royal, l'honorable M. Dickey répond que l'étendard royal ne peut être hissé que sur une station militaire, à la visite d'un membre de la famille royale. Ce règlement ne s'applique pas à Halifax, où le pavillon peut être hissé par les troupes régulières soumises aux autorités impériales.

M. Dupont a repris le débat sur la motion de M. Davin demandant d'accorder le droit de vote aux femmes. M. Dupont s'oppose à cette motion.

La motion de M. Davin est rejetée par un vote de 105 contre 47.

L'amendement de M. Laurier au sujet des législatures provinciales a aussi été rejeté par un vote de 105 contre 47.

M. McMullen a fait un long discours sur son projet de loi pour amender l'acte des pensions.

M. Davies demande un délai pour étudier la question.

Sir Richard Cartwright dit que le bill en question est destiné à diminuer les dépenses publiques et non à les augmenter.

Il n'y pas eu de séance ce soir, afin de permettre au députés d'assister au bal du gouverneur.

LA STATUE DE SIR JOHN

Le comité du monument élevé à la mémoire de sir John A. Macdonald a remis hier, ce monument à la ville de Montréal.

S'il est une ville à laquelle s'imposait ce témoignage d'admiration et de reconnaissance pour l'homme qui, pendant de si longues années, a dirigé les affaires du pays et présidé à ses destinées, c'est sans contredit la métropole commerciale du Canada.

La fondation du dit fut l'un des fondateurs; la politique qui dota le pays d'un régime protecteur, qui aida à la construction du Pacifique, qui ouvrit à la colonisation les vastes Territoires du Nord-Ouest ont fait de Montréal une ville riche, prospère et populeuse.

L'érection d'un monument à sir John A. Macdonald sur une des places publiques de Montréal est un acte de justice qui honore les citoyens de cette ville, mais un acte de justice qui en appelle un autre : l'érection d'un monument à sir Georges Etienne Cartier qui fut à la peine sans avoir encore été à l'honneur, à Montréal tout au moins.

LE NOUVEAU MARCHÉ

A sa dernière assemblée, le conseil de ville a décidé de faire construire un marché.

Mais ce qu'il y a de grotesque c'est que le site de ce marché doit être le carré de l'hôtel de ville. Il va sans dire que le marché, n'étant qu'une bâtisse temporaire, son ensemble ne sera pas des plus attractifs.

La ville de Hull est assez dépourvue d'édifices, de carrés qui pourraient embellir sans qu'on s'efforce d'ajouter à un carré qui n'est déjà pas trop beau, une construction de la valeur de mille dollars. D'ailleurs, l'idée de construire des étaux de bouchers sur le carré d'un hôtel-de-ville est tout-à-fait ridicule.

Nous suggérons, très respectueusement, et cela dans les intérêts des contribuables de Masham, East Templeton, Eardly, la Gatineau, Wakefield, Hull, etc., que le marché soit construit au centre de la ville, sur un terrain qui est vacant depuis longtemps et là où, sa construction, quoique temporaire, ne gênerait pas l'aspect d'aucun édifice public.

S'il vous plaît, MM. les échevins, de reconsidérer.

"LA REVUE CANADIENNE"

LA REVUE CANADIENNE de juin vient de nous arriver. Nous y trouvons une magnifique gravure d'après Carl Becker; une belle étude sur ce tableau célèbre et son auteur, par Eug. Aubert; la fin des articles si solides et si intéressants de Dom Benoît sur les biens de l'Eglise dans les premiers siècles; la fin de l'anecdote historique illustrée, une héroïne canadienne par Raoul Renard, la fin de l'instructive *Causerie scientifique* du P. Carrier; un article remarquable et palpitant d'actualité de M. Alphonse Gagnon sur le *Spiritisme*; une jolie légende de pamphlet *Le May* accompagné d'illustrations bien faites, la chronique du mois et la jolie nouvelle : le *Stick*, favorablement appréciée des lecteurs de la Revue. Toujours admirablement imprimée, la REVUE CANADIENNE à tous les points de vue, fait honneur à ses directeurs.

ACTUALITÉS

M. Gladstone est à peu près rétabli de l'indisposition dont il souffrait depuis quelques jours.

Il est rumeur que le prince de Galles visitera Newport cet été. Il serait l'hôte de M. et Mde Geolet.

Depuis la crise à Terre-Neuve, 3,000 personnes de St-Jean ont émigré aux Canada. L'exode se continue.

VENTE A L'ENCAN

De Harnais, Sellarier, Broses, etc., à la succession A. E. Leblanc, coin des rues du Pont et Wellington, Hull, Qué.

Avis est donné que, mardi, le 11ème jour de juin courant, à dix heures de l'avant-midi, sera vendu par encan public, Harnais, Sellarier, Couverts à chevaux, Broses, Fouets, etc., et tout tels articles qui peut se voir dans une boutique de sellier.

Ste-Marie & Borbridge.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUEBEC,

DISTRICT D'OTTAWA

SÉANCE DU 3 JUIN 1895.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, lundi le troisième jour de juin mil huit cent quatre vingt quinze, à laquelle sont présents :—Les échevins Carrière, Graham, Farley, Laurin, Ste-Marie, Fortin, Sabourin, Falardeau, Boulton, Raymond et Brisebois formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Fortin : Que l'échevin Graham remplace le maire au fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Brisebois, secondé par l'échevin Boulton : Que les minutes des deux dernières séances qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin :

Que les comptes et les autres communications qui viennent d'être lus et déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception des lettres de Mde Powell, de l'avocat Goyette re affaire Sagala, et de M. Laferrière, de la lettre circulaire du Secrétaire Provincial et de la Tiers Saisie re Guilbault vs Duchêne.

Adopté

Les Rapports suivants sont soumis.

THE SIXTY-FIFTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Clerk, on Monday, June the 3rd 1895, represented by alderman Graham, chairman in the chair, and aldermen Farley, Sabourin and Fortin, beg to report that it has examined the account and others papers referred to it and recommend the payment of the following:—

The Corporation Pay-list.....	\$572 69
M. Normand's " "	398 59
Chief Dion's " "	32 50
D. Dupuis.....	276 45
E. Lefebvre.....	6 05
G. E. Gauvin.....	70 50
" The Dispatch ".....	10 08
C. B. Major for all accounts except Laferrière suit.....	500 00

(Signed) C. E. GRAHAM, Chairman,
T. P. SABOURIN,
J. N. FORTIN,
R. W. FARLEY.

4. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Sabourin : Que le 65ième Rapport du Comité des Finances soit adopté.

Son Honneur le maire prend son siège.

LE NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre comité des marchés assemblé au bureau de votre Greffier, lundi le 3ième jour de juin, 1895, auquel étaient présents : l'échevin Boulton, président au fauteuil, et les échevins Carrière et Brisebois à l'honneur de faire rapport : Qu'après avoir examiné différents endroits pour y construire un marché, votre comité en est venu à la conclusion que l'endroit le plus propice, au point de vue économique, serait sur le carré de l'Hôtel de Ville, sur la rue Victoria, en y construisant des bâtisses ou bâtisses temporaires de 150 pieds de longueur, à un coût d'environ \$1000.

(Signé) T. E. BOULT, Président,
EUS. CARRIÈRE,
P. BRISEBOIS.

5. Proposé par l'échevin Carrière, secondé par l'échevin Brisebois : Que le 9ième Rapport du comité des marchés soit adopté.

POUR :—Les échevins Carrière, Falardeau, Laurin, Boulton, Raymond et Brisebois—6.

CONTRE :—Les échevins Graham, Farley, Ste-Marie, Fortin et Sabourin—5.

Motion remportée.

THE SIXTY-SIXTH REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Clerk on Monday the 3rd day of June 1895 and represented by alderman Farley, chairman in the chair and aldermen Laurin and Sabourin beg to report that it has examined the communications and accounts referred to it and recommend the payment of the following:—

The Water-works pay-list.....	\$215 98
Mr Bertrand's " "	56 63
A. E. Leblanc.....	3 00
D. Dupuis.....	4 21
Jos Vézina.....	1 00
Jos. Lemieux.....	135 00

(Signed) R. W. FARLEY, Chairman,
XAVIER LAURIN,
T. P. SABOURIN.

5a. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Farley : Que le 66ième Rapport du Comité du Feu et de l'Eau soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir du coût probable pour faire ouvrir la rue Inkerman.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité spécial chargé de s'enquérir du coût probable pour faire ouvrir la rue Inkerman représenté par les échevins Raymond,

Brisebois et Carrière, à l'honneur de faire rapport: Que les échevins plus haut nommés ont fait un examen du parcours de la rue Inkerman qu'ils trouvent d'un grand avantage pour ceux qui ont affaire aux endroits vers le nouveau pont de la Gatineau, et recommandent que la somme de deux cents piastres (\$200) soit votée pour cette fin, somme que nous croyons suffisante pour mettre cette rue passable, lorsque les fonds seront disponibles.

(Signé) P. BRISEBOIS,
L. RAYMOND,
EUS. CARRIÈRE,
T. E. BOULT.

6. Proposé par l'échevin Raymond, secondé par l'échevin Brisebois: Que le Rapport spécial du Comité chargé de s'enquérir du coût probable pour faire ouvrir la rue Inkerman soit adopté.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Falardeau: Que les échevins Sabourin et Farley et M. Normand soient autorisés de faire faire les travaux nécessaires pour vider le trou d'eau qu'il y a en arrière chez M. Daignault, sur la rue Ravine.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Falardeau: Que le moteur et le second soient autorisés de voir M. Sagala et de s'arranger avec lui pour les dommages qu'il réclame de cette corporation, mentionnés dans la lettre de l'avocat H. A. Goyette, et afin d'empêcher toute procédures légales.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Raymond, secondé par l'échevin Farley: Que le chef de police soit requis de mettre un de ses hommes pour faire la collection de la taxe des chiens, et que la somme de \$50.00 qui a été votée au constable d'Aoust lui soit payé en cinq égaux paiements mensuels.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Graham: Que le trésorier de la cité soit autorisé de renouveler le billet de Mde A. W. Powell, tel que requis par sa lettre du 1er courant, en payant l'escompte.

Adopté.

11. La Cité de Hull, ayant été servie avec une saisie Arrêt après Jugement, émanée de la Cour de Circuit du District d'Ottawa dans une cause dans laquelle Eustache Guilbault est demandeur et Ovide Duchesne. Défendeur et la Cité de Hull "Tiers-saisie, rapportable la dite action le trente et unième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze.

"Il est proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Fortin: Que Monsieur le Greffier de la Cité de Hull, John F. Boulton, soit et est par les présentes autorisé de répondre pour et au nom de la Cité de Hull, la Tiers-saisie à la dite Tiers-saisie, et de faire la déclaration suivante:

Que lors du service de la dite Tiers-saisie sur la Cité de Hull cette dernière ne devait pas au défendeur Ovide Duchesne. Que dans le commencement d'Avril dernier, la dite Tiers-saisie ayant des travaux de chemins importants à faire faire, et n'ayant point d'argent pour le faire exécuter, le conseil a alors décidé de faire travailler les personnes qui devaient des taxes jusqu'au montant de leurs dites taxes, savoir de faire travailler les personnes qui voudraient avoir travailler pour leurs taxes aucune argent ne devait-elle payé pour ces dits travaux. Les travaux des chemins depuis le commencement d'Avril à venir à des jours, ont été faits de cette manière. Le défendeur Ovide Duchesne a d'abord travaillé jusqu'au montant de ses taxes et pour lesquelles il avait en son reçu.

Quelques temps après avoir ainsi travaillé pour ses taxes, le dit Ovide Duchesne est venu trouver le contre-maitre de la cité, M. Normand et lui a demandé du travail dans les dites rues, pour acquitter, si possible les taxes dues à la dite Tiers-saisie, par un nommé Cyrille Charron, disant le dit Duchesne qu'il devait lui-même au dit Charron. Le dit Duchesne a ainsi travaillé dans les rues, pour le profit et au bénéfice du dit Charron, jusqu'au montant de douze piastres et dix-neuf cents courant, lequel montant aurait été appliqué sur et en compte des taxes du dit Charron. Dès le premier jour que le dit Défendeur a commencé à travailler ainsi l'entrée a été faite qu'il travaillait pour et en déduction des taxes du dit Cyrille Charron et la Tiers-saisie a crédit ce dernier pour le montant de l'ouvrage du dit Défendeur. La Corporation ne devant absolument rien au dit Défendeur.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Carrière: Que le montant de \$54.16 soit payé au percepteur du revenu en acquit de la somme due pour l'entretien des aliénés, au Gouvernement Provincial.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Sabourin: Que l'invitation envoyée par la société St-Jean-Baptiste, à ce conseil, soit acceptée avec remerciements, et que copie de cette résolution soit envoyée au Président.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin: Que le Greffier donne avis à M. Rochon que le 15 du mois d'août prochain, époque à laquelle expirent les trois années de son engagement comme aviseur legal de cette Corporation, ses services comme tel ne seront plus requis.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Falardeau: Que M. Normand soit autorisé de faire continuer le trottoir sur la rue Queen jusqu'à la rue St-Henri et sur la rue St-Henri jusqu'à l'école, lorsque les fonds seront disponibles.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Ste-Marie: Que le conseil se forme en comité général afin d'ouvrir les soumissions pour fournir le bois nécessaire à l'aqueduc.

Adopté.

Les soumissions sont ouvertes et examinées.

17. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Graham: Que ce comité lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Sabourin: Que la soumission de M. L. Legault pour fournir le bois nécessaire à l'aqueduc et au chauffage de l'Hôtel-de-Ville soit adoptée, pourvu que les cautions offertes soient données, que le bois soit à la satisfaction du comité de l'aqueduc et qu'un contrat soit passé avec ce monsieur, et que l'échevin Farley soit autorisé pour et au nom de cette Corporation à signer ce contrat.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Sabourin: Que ce conseil ajourne au 17 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

LE MEURTRE DE BASKOTONG

Jusqu'à présent, on a pensé que la prisonnière de Hull était une canadienne-française sans mélange. On ne se trompait guère; cependant il paraît qu'elle a un peu de sang sauvage dans les veines; sa grand-mère était paraît-il une indienne de la race des Algonquins. Ceux qui ont lu l'histoire savent que les Algonquins étaient considérés comme une des races de sauvages les plus doux et les plus loyaux du continent. Sous bien des rapports ils valaient mieux que les blancs d'alors et même ceux d'aujourd'hui.

Madame Laframboise, née Emilie Robillard, est une enfant du Nord; elle a vu le jour à Maniwaki même, dans une famille de colons et de bûcherons. Cette famille se composait de 6 garçons et trois filles dont Emilie est l'aînée. Son frère, qui s'est sauvé, pour ne pas paraître à l'enquête du coroner, mais qui a été arrêté peu après et a donné une déposition dommageable à sa sœur, est un peu plus qu'elle et doit avoir environ 26 ans, il se nomme Jean Baptiste.

VERSION DE L'ACCUSÉE

Un reporter a pu se procurer de la part de l'accusée une version du Drame du 24 mai plus complète que celle que nous a transmise jusqu'aujourd'hui le télégraphe. Voici en peu de mots ce qu'elle raconte:

Jeudi, le 23 mai, au commencement de la soirée, son frère Jean Baptiste et son cousin Isaac Marenger sont arrivés chez elle avec son mari. Vers neuf heures et demie, Antoine Asselin est arrivé à son tour apportant une bouteille de whiskey en esprit. Ils ont bu ensemble; son mari a pris trois verres de whiskey; Asselin était presque ivre; les deux autres Robillard et Laframboise, ne donnaient pas les mêmes signes d'ivresse; Marenger était parti vers dix heures pour s'en aller chez lui.

Vers dix heures et demie Asselin est sorti à son tour et Laframboise, son mari, s'est apprêté à sortir lui aussi, disant qu'il voulait aller au dépôt acheter de la boisson; c'est alors qu'elle lui a reproché de gaspiller son argent au lieu de s'en servir pour procurer des habits à ses enfants. Néanmoins, son mari ne l'a jamais battue, ainsi qu'on l'a prétendu; il était bon pour sa famille, qui n'a jamais manqué de choses nécessaires à la vie; les enfants ont toujours eu une nourriture abondante. C'est en tombant sur des billots le 23 mai, qu'elle s'est infligé les blessures à la figure qui paraissent encore; à ce moment elle était aller chercher du bois.

Vers 10.30 hrs. donc, Asselin et son mari sont partis, son frère restant à la maison. Elle a suivi son mari. En arrivant à la maison Jones, située à 1/2 de mille de la sienne, elle a vu de la lumière et elle est entrée; c'est alors qu'elle aperçut Asselin se cachant sous un lit; son mari est entré à ce moment dans la maison des Jones et il a donné un coup de pied sur le poêle, enlevant les portes et répandant la cendre.

Elle a amené Mlle Jones chez elle, vu qu'elle était seule; souvent elle allait chercher Mlle Jones pour venir coucher chez elle; son mari à elle ne couchait à la maison que deux fois par semaine.

Asselin et son mari sont revenus à la maison avec elle et Mlle Jones; tous se sont couchés. Vers quatre heures Mlle Jones s'est levée et est retournée à sa maison. Peu après, Asselin, Robillard et son mari sont partis pour aller à la ferme Gilmour travailler.

Les Gilmour sont de grands marchands de bois, qui ont de grandes fermes sur lesquelles ils font travailler lété les colons des environs. Ces fermes servent à produire une grande partie de la nourriture des hommes et des chevaux employés l'hiver dans les chantiers.

Madame Laframboise continue et dit qu'alors, vers 4 heures du matin, elle est sortie pour rappeler son mari; elle s'est rendue pour cela jusqu'au près de la maison Jones, mais elle n'est pas entrée. Elle a persuadé son mari de revenir afin de planter des pommes de terre et elle a crié à son frère Baptiste qui s'en allait à la ferme avec Asselin de dire à M. Donnelly, le contre-maitre de la ferme, que son mari n'irait pas travailler ce jour-là. Son mari est revenu à la maison, mais au lieu de planter ses pommes de terre, il s'est couché et il a dormi toute la matinée.

C'est vers neuf heures et demie qu'elle est allée de nouveau chez Mlle Jones pour y chercher ces ciseaux et qu'elle a découvert avec horreur le cadavre de la pauvre fille étendue dans son lit et affreusement défiguré. Elle a accouru prévenir son mari et tous deux sont allés prévenir les voisins.

La prisonnière affirme qu'elle n'avait pas pris de boisson la veille, et son mari dit que ce qu'elle dit est vrai. D'autre part, Asselin, dont le témoignage a été dit-on collaboré par celui de J. R. Robillard, arrêté après l'enquête jure le contraire. Il y a mensonge

ge quelque part. Il faudrait avoir recherché le motif du crime avec plus de soin qu'on ne semble l'avoir fait pour dire quels sont ceux qui peuvent avoir intérêt à se parjurer.

Madame Laframboise qui s'est mariée vers l'âge de 17 ans, reste à Baskotong depuis cette époque, c'est-à-dire depuis environ 11 ans; la famille Jones, qui est aussi canadienne-française, était là longtemps auparavant. La défunte était estimée, dit-elle, elle n'avait jamais fait parler d'elle. Ses frères travaillaient eux aussi au loin; c'est ce qui explique leur absence le jour du meurtre.

Comme on le voit, la version de l'accusée n'est pas de nature à jeter beaucoup de lumière sur ce drame mystérieux.

On attend toujours le procès-verbal de l'enquête du coroner. Ces pièces devraient être déjà depuis plusieurs jours entre les mains du greffier de la couronne et de la paix, M. Grondin, mais les coroners a eu jusqu'ici la négligence de les garder par devers lui.

Il y aura probablement une session de la cour d'assises à Hull dans le mois de juillet ou peu après alors que se dérouleront devant un jury les péripéties du meurtre de Baskotong.

NOTES DE HULL

—La Cour Supérieure s'est ouverte hier matin, sous la présidence de Son Honneur le juge Malhiot.

—Un nommé Goyette de cette ville, menace de poursuivre la corporation à cause d'un accident qui lui est arrivé en marchant sur un trottoir défectueux.

—M. Théophile Viau, entrepreneur de cette ville, est descendu à Montréal afin d'effectuer des arrangements avec des capitalistes de la métropole dans le but de faire réussir le projet de la construction du tramway électrique entre Hull et Aylmer.

—La société St Jean-Baptiste de cette ville a invité le conseil de ville à prendre part aux démonstrations lors du chômage de la fête patronale le vingt trois du courant.

—Un des membres du barreau de cette ville qui a rencontré le procureur général, à Montréal il y a quelques jours, dit qu'il est très probable qu'un terme criminel soit appelé à Hull, pour le district d'Ottawa vers le mois de septembre prochain.

—M. T. P. Foran demande le \$300 du conseil de ville de Hull pour ses services rendus dans les causes Genest-Aubry et Boulton.

—A quatre heures, dimanche après-midi, les amateurs du sport de cette ville qui se rendront sur le terrain du club de baseball de Hull, en auront pour leur argent.

Les deux clubs en lice sont les "Electric" et les "Hull". On nous promet une lutte des plus intéressantes car on dit que les deux clubs sont en excellente condition.

—MM. Genest et Groulx, baillis de cette ville, partiront prochainement pour le haut de la Gatineau, dans le but d'opérer plusieurs saisies.

Quatre nouveaux juges de paix viennent d'être nommés par M. N. Tétreau, M. P. P., pour le comté d'Ottawa.

Il y avait foule, mardi soir au parc Perras. Billy Rozell, le musicien jouant sur 30 différents instruments a amusé l'auditoire comme on devait s'y attendre. "L'Hôpital des Bébés" a aussi été joué à la perfection. Cette comédie a tenue l'auditoire dans un rire continu du commencement à la fin.

Une enquête sur la mort de Moïse Lamothe, de Papineauville, dont le cadavre a été trouvé dans la rivière North Nation, a été faite samedi par le Dr Longpre et le verdict est que "Lamothe s'est noyé accidentellement en pêchant."

Lamothe était âgé de dix-neuf ans. Les inspecteurs dans la succession C. B. Wright ont décidé hier de ne pas en appeler de la décision récente du juge Gill, concernant la taxation des frais.

—M. H. A. Goyette qui a pris la défense de la femme Laframboise, demandera que le corps de la victime soit exhumé afin de prouver si elle a été outragée avant la perpétration du crime.

—M. le docteur Alex Ouimet vient d'être nommé délégué à la convention des Forestiers Catholiques qui aura lieu à Ottawa, en septembre prochain.

—Le règlement pour la fermeture de bonne heure des comités-spéciers n'est pas encore en force.

—Foule considérable hier soir au Parc Perras. Le clou des attractions est certainement M. Billy Rozell qui joue sur trente instruments de musique. Les attractions au Parc Perras sont aussi bonnes que n'importe quel opéra, cirque etc. que l'on puisse voir à Ottawa.

LA Societe Artistique Canadienne

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes.
(Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Président, L. BEAUDRY.
Gérant Général, G. GODERRE.

Sec. Trés., D. V. MORRIER.
Dir. Musical, Ed. HARDY.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués chaque mercredi.

1	Prix de	-	-	\$1,000.00
1	"	"	"	400.00
1	"	"	"	150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

Une liste des numéros gagnants sera donnée à tout souscripteur qui en fera la demande. La distribution se fait par un comité de citoyens connus et dignes de confiance. Tous les lots sont des instruments ou des morceaux de musique. L'emballage, l'expédition, le transport se font au frais et risques de l'acquéreur. Nous rachèterons les prix à 5 p. c. d'escompte.

PRIX DU BILLET 10 CTS.

TIRAGE, LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE.

G. GODERRE, GERANT.

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q.

En face de l'Opéra Français.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre. Billets en vente chez J. N. Fortin, tabaciste, Jos. E. Gravel et Chs. Lapiere, Agent général, 125 rue Rideau, Ottawa.

M. Aip. Couture vient de recevoir un nouveau choix de bijoux, jones de mariages, argenteries, montres en or et en argent pour dames et messieurs, ainsi qu'une foule d'articles de luxe, pour cadeaux de noces, anniversaires et autres fêtes d'indes. Il n'y a donc pas de nécessité d'aller à Ottawa, quand on peut se procurer chez M. Couture tout ce que l'on peut désirer en payant davantage meilleur marché.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa présente session, à l'effet d'obtenir un acte constituant une compagnie qui sera appelée "Gilmour et Hughson" (à resp. limitée), dont le but est de faire en Canada et ailleurs, les opérations d'exploitants de bois de construction et de service dans toutes les branches et aussi de pulpe, de bois, de papier, et autres produits du bois et matériaux de bois, et aussi de briques de toute matière et aussi d'articles et tissus de laine et de coton, et aussi les affaires de garde-quis, d'expéditeurs et de propriétaires de navires, et de marchand et commerçants en général, et de miner, et exploiter des mines, des minéraux et des droits de mines, et de broyer, affiner et fondre des minerais et le produit des mines, et de construire et utiliser des outillages pour la production, distribution de l'électricité pour la force motrice, l'éclairage et le chauffage, et avec pouvoir pour toutes ou aucune des dites fins d'acquies le commerce et les biens meubles et immeubles de la maison Gilmour et Hughson, et d'acheter, posséder, louer ou autrement acquies toute licence de couper du bois, des coupes de bois des terrains, mines, bâtiments, outillages, bassins, travaux, bateaux, vaisseaux, véhicules, articles, effets ou marchandises et autre propriété mobilière et immobilière, et de les améliorer, étendre, ériger, construire, gérer, développer, louer, mortgager hypothèque, engager, échanger, vendre, disposer, faire valoir ou autrement en disposer, et généralement, avec pouvoir de faire tous autres actes, et choses nécessaires ou propres à atteindre les fins susdites.

GORMULLY & ORDE

Solliciteurs des Requérants.

Daté à Ottawa, ce 18e jour d'avril

A. D. 1895.

UNE VOIX DU LAC BOUCHETTE

DR ED MORIN & CIE., QUÉBEC.

Messieurs,—J'ai pris une bouteille de votre Vin à la Créosote de Hêtre, et j'ai trouvé qu'il m'avait fait beaucoup de bien pour la bronchite qui me faisait souffrir depuis longtemps. Veuillez m'en envoyer encore une autre bouteille afin que je continue le traitement. J'espère beaucoup en la faveur de votre remède pour me guérir promptement et radicalement.

Votre dévoué,

GUILLAUME LABOUCHE.

Specialement POUR HULL.

Nous offrons au public de Hull des avantages extraordinaires dans les lignes suivantes:

COTONS	INDIENNES
COTONS	INDIENNES
COTONS	INDIENNES
COTONS	INDIENNES
COTONS	INDIENNES

COTONS ZEPHIRS
COTONS ZEPHIRS
COTONS ZEPHIRS
COTONS ZEPHIRS

Ces marchandises sont les plus nouvelles et nous les offrons à des prix qui vont étonner nos clients.

Venez examiner ces marchandises quand bien même vous ne voudriez pas acheter.

Caron, Carrière & Cie

98 Rue Principale 98

(COIN DE LA RUE CHURCH)

HULL, Qué.

ON DEMANDE

ON DEMANDE des repasseuses de premières classe. Emploi permanent. S'adresser au No 162 Bloc-Monck rue Principale Hull.

ON DEMANDE.—Un contre-maitre (foreman) pour une bonne carrière. S'adresser à la carrière de C. M. WRIGHT, Hull.

ON DEMANDE immédiatement. Un homme énergique comme vendeur. Pas d'expérience nécessaire. Avantages spéciaux offerts. Ecrivez pour avoir les particularités à BROWN, BROTHERS Co. Toronto. Capital payé \$100,000.

LENCLOS PUBLIC.—Une ju ment à poil roux, (chestnut) âgée d'environ six ans, a été mise à l'enclos public depuis le 22 courant. Le propriétaire est prié de venir la réclamer.

WILLIAM BLACK.

Buanderie Canadienne

Addard Lalonde, autrefois commis chez M. D'Orsonens, a acheté la buanderie de G. J. Lalonde, bico Monk, laquelle il continuera à exploiter. Lavage et repassage exécuté à la main. Livré à domicile.

A. LALONDE

No. 162 Rue Principale, Hull.

CARRIER, LAINE & CO

LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières de Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.

Manufacturiers d'engins, Boutilleries et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES.

C. B. MAJOR,
AVOCAT.
Bloc Dorion, Rue Principale.

HENRY AYLEN,
AVOCAT.
N. 62 rue Principale, Bloc S. Hull.

J. M. McDUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale, Hull.

GEO. C. WRIGHT,
Avocat, Procureur, etc.
Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright.
No 3 Rue Principale, Hull.

A. E. LUSSIER, B. A.
Avocat, Procureur, Notaire, etc.
Bureaux: 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.
Argent à prêter.

H. CHATELAIN,
AVOCAT.
569 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à prêter à des conditions avantageuses.

P. T. DESJARDINS,
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
145 rue Principale, Hull.

N. TETREAU,
NOTAIRE.
183 Rue Principale, Hull.

DR. G. NEIL, M.D.
126 Rue Principale, Hull.
Consultation à toutes heures.

GEORGE COX,
GRAVEUR & LITHOGRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

F. ALBERT LABELLE,
NOTAIRE
218 rue Principale, Hull, Qué.

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Eglises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

Vlaur et Lachance
ENTREPRENEURS
HULL, QUE.

F. X. FILTEAU
Le Doyen des Photographes de Hull. La maison
artistique par excellence. Positivement le plus en
état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art
photographique. Ouvrage garanti et à bas prix.
No 118 RUE PRINCIPALE.

FORTIN et GRAVELLE
MANUFACTURIERS DE

C-H-A-U-X
HULL, QUE.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.
Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.
J. N. Fortin J. E. Gravelle

CHEMIN DE FER CANADA ATLANTIQUE

LA LIGNE
COURTE ET DIRECTE

ENTRE
OTTAWA, MONTREAL, QUEBEC, LA
MER, NEW-YORK, BOSTON,
LES ADIRONDACKS, ETC.

Tous les jours excepté le Dimanche.

Les Trains quittent Ottawa:

8.00 A. M. Pour Montréal, y arrivant à 11.25 a. m. Char Pullman buffet-parloir y attaché. Communiqué au Côté par tous les points à l'ouest du Grand-Tronc.

3.00 P. M. Pour New-York, y arrivant à 6.45 a. m. et les points intermédiaires. A Roule's point on donne des billets aux passagers pour se rendre par voie de Delaware et Hudson Ry., ou le C. V. Ry.

4.15 P. M. Pour Montréal, y arrivant à 7.50 p. m. ayant wagon Pullman Buffet-parloir y attaché. Communications immédiates avec les trains de Cornwall, Kingston, Toronto, Chicago, etc.

E. J. CHAMBERLIN, C. J. SMITH,
Gérant général, Act. gén. des Pass.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir de lundi, le 20 mai, 1895, les trains circuleront comme suit:

No 1 Ex-Dp Ottawa 5.30 p. m. Ar Wright 8.05 p. m.
No 3 Mi-Dp Ottawa 8.05 a. m. Ar Wright 11.30 a. m.
No 2 Ex-Dp Wright 6.30 a. m. Ar Ottawa 9.00 a. m.
No 4 Mi-Dp Ottawa 4.15 p. m. Ar Ottawa 7.10 p. m.
No 5 Ex-Dp Ottawa 2.00 p. m. Ar Wright 4.33 p. m.
No 6 Ex-Dp Wright 5.20 p. m. Ar Ottawa 8.00 p. m.

Nos 1 et 2, tous les jours excepté le dimanche.
Nos 3 et 4, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.
Nos 5 et 6 samedi seulement.

Pour taux de fret, billets de saison ou d'excursions, s'adresser à
P. W. RESSEMAN,
Surintendant général

'Ottawa, Arnprior & Parry Sound'

Bulletin du Départ et de l'Arrivée des trains, tous les jours, excepté le dimanche, à partir du 15 septembre 1893.

Allant vers l'Est
Allant vers l'Ouest

Service Local

P. M. A. M. A. M. P. M.
4.10 7.00 Lv. Arnprior Ar. 11.30 6.15
4.35 7.10 Lv. Galetta Ar. 11.55 6.05
5.00 7.30 Lv. Kinburn Ar. 12.30 5.55
5.50 7.55 Lv. Carp Ar. 1.00 5.40
6.45 8.15 Ar. Ottawa Lv. 9.00 5.00
10.25 11.55 Montréal

Rapportement ponctuel à Ottawa avec tous les trains du "Canada Atlantique." Service de chars Salons entre Ottawa et Montréal. Service de chars Dorois, tous les jours, jusqu'à New-York, Boston, etc.

L'arrivée et le départ de tous les trains sont à la station du "Canada Atlantique, rue Elgin.
C. J. CHAMBERLAND, C. J. SMITH,
Gérant-général, Agent gén. des pass.

TAPIS! TAPIS!
Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis, depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce genre d'affaires et j'ai en ma possession: tous les instruments requis pour relever, renouveler et changer les tapis et je peux remplir vos ordres, sous le plus court délai. Je fais une spécialité de couvrir les tapis neufs et de les poser; de tailler les pelures et les ajuster; de faire des tapis-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de R. M. McMoran, Ecr. 510 rue Sussex, recevront la plus prompte attention. Laissez vos ordres chez

T. VEZINA,
196 RUE DE L'ÉGLISE, OTTAWA.

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malls.

ARRIVER	A. M.	A. M.	P. M.	P. M.
Ottawa	7 15	10 50		
C. P. R.			2 00	1 00
Ottawa			6 30	7 20

DÉPART	A. M.	A. M.	P. M.	P. M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	8 20			
Pour Ottawa	1 00		12 20	3 30
Pour Aylmer			6 45	4 55

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste minute avant la clôture des mails précédentes.
Heures du Bureau, de 8 a. m. à 8 p. m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de 9 a. m. à 4 p. m.
Bureau de Poste, Hull
Mal 1889
J. H. KERR, Maître de Poste

BUREAU DE POSTE D'AYLMER

Arrivée et Départ des Malls.

ARRIVER	A. M.	P. M.
D'Ottawa et Hull tous les jours, dimanches exceptés	10 0	6 00
De Heyworth, Eardley, Onslow, Bristol, Portage du Fort, les dimanches exceptés.	10 30	

DÉPART	P. M.	P. M.
Pour Ottawa et Hull, tous les jours et dimanches exceptés	10 00	3 00
Pour Heyworth, Eardley, Onslow, Bristol et Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés.		5 00

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des mails précédentes.
Heures du Bureau, de 8 a. m. à 9 p. m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de 9 a. m. à 4 p. m.
Bureau de Poste, Aylmer
Ma 1889
J. R. WOOD, Maître de Poste

R. A. Helmer,

PHARMACIEN
Il n'y a rien de plus présentable qu'une magnifique bouteille de

PARFUMS

Je viens de recevoir une qualité supérieure de parfums accompagnés d'un lot choisis d'articles de toilettes pour dames et messieurs.

R. A. HELMER

Pharmacien.

DOUGLASS et FRERES

Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Méteaux

Manufacturiers d'ouvrage en ter et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniche en métal, embossées, estimées. Fournaies à air chaud. Fournis

UNE VISITE EST SOLICITÉE

113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

Nouvelle Boulangerie

M. R. G. Nesbitt, ci-devant associé de Evans et Nesbitt, boulangers de la rue Brewery, désire annoncer au public de Hull, qu'il vient d'ouvrir une boutique de boulanger avec un système tout nouveau. Le pain sera toujours de première qualité, servi à domicile tous les jours. Le patronage du public respectueusement sollicité.

R. G. NESBITT

N. B.—La société existante sous le nom de Evans et Nesbitt est dissoute de consentement mutuel.

UNE DECOUVERTE MERVEILLEUSE

Un remède qui réparera les ravages du temps

Une vieille dame de St-Jean, Qué., raconte comme il la rendit à la santé et à la vigueur.—Rajeunit le sang et les nerfs.

Du Franco-Canadien, St Jean, Québec:

Ardus sont les combats que la jeunesse peut soutenir contre la maladie, mais quand l'âge s'est appesanti sur nous la bataille devient inégale, et la victime bien souvent succombe devant la lugubre faucille. Quand, cependant, ce combat retournera au succès, il est dit que les moyens pris pour obtenir la santé et la force soient rendus publics pour le bénéfice des autres souffrants. Dans la ville de St-Jean, demeure Mme Mary Wood, chère de sa famille et estimée de tout ceux qui la connaissent.

Mme Wood est maintenant dans sa 66ème année et depuis plusieurs années a souffert de faiblesse et de débilité générale, mais elle est maintenant rendue à la santé et à la force. Mme Wood raconte à un reporter du Franco-Canadien sa maladie et son retour à la santé. Elle dit que son sang était devenu aqueux, qu'elle était sujette à des prostrations nerveuses, de sérieux maux de tête, et perte d'appétit. Elle essaya les médecins et bien des remèdes sans trouver de soulagement dans son état, qui s'aggravait sérieusement, et qui la réduisit à un état de prostration mentale et physique menaçants de mettre rapidement un terme à son existence. Ayant beaucoup lu au sujet des Pilules Roses du Dr Williams, Mme Wood résolut enfin d'en faire l'essai et en acheta chez M. Gustave Boulanger, pharmacien. Sous d'autre traitement, Mme Wood n'aurait fait que devenir plus mal, mais peu après avoir commencé l'emploi des Pilules Roses, à l'agréable surprise d'elle-même et de sa famille l'on remarqua un changement radical pour le mieux et par l'emploi continu des pilules elle recouvra bientôt son ancienne santé et vigueur, et malgré son âge elle peut aider à tous les travaux du ménage.

Elle dit qu'elle a toujours des Pilules roses du Dr Williams dans sa maison, et en prend encore par occasion comme tonique, et toujours avec les meilleures résultats. Elle dit qu'elle croit devoir sa vie au merveilleux remède du Dr Williams, et ne perd jamais une occasion de les recommander à ses amis.

L'expérience des années a prouvé qu'il n'y a absolument pas de maladie attribuée à l'état vicié du sang que les Pilules Roses du Dr Williams ne guérissent pas promptement, et ceux qui souffrent de ces maladies éviteraient bien du trouble et épargneraient bien de l'argent en ayant promptement recours à ce traitement. Procurez-vous les véritables Pilules Roses à chaque fois, et ne vous laissez pas donner une imitation ou quelque autre remède qu'un marchand, par pur désir de profit dirait être "tout aussi bon". Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand tous les autres remèdes échouent.

Réouverture de la vente du vin Canadien à Hull

La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France. M. Frs. Gavard est son nom et ce moncieur nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vin sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis.

Il est, du reste, d'un goût sans égal. A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit: 1ère qualité, 80 c. le gal., 2e qualité, 50 c. le gallon.

FRS. GAVARD.

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.

Of Ottawa (Limited.)
46 QUEEN STREET.
OTTAWA.



LA NOUVELLE
FILIERE PERFECTIONNEE

MEUBLES! MEUBLES!
Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique
PUPITRES de fantaisie, aussi une belle ligne d'Ecrans.
N.B.—Essayez notre balai "COLUMBIA" pour les Tapis.

HARRIS & CAMPBELL
COIN DES RUES O'CONNER ET QUEEN, OTTAWA, ONT.

ETABLIE EN 1891.

Compagnie Manufacturière de Poudre

(Responsabilité limitée.)
FABRICANTS DE
POUDRE TRIOLINE, DYNAMITE ET VULCANITE

Marchands de Fusées au fil de platine, de Détonateurs, Batteries électriques, Fil conducteur et correspondance, Fusées à meche simple et double.

PREMIÈRE QUALITÉ GARANTIE, L'EMPAQUETAGE D'APRÈS LA MÉTHODE, DES SPÉCIALISTES, EXPÉDITION PROMPTEMENT FAITE, LISTE DE PRIX FOURNIE AVEC EMPRESEMENT

FABRIQUE, HULL, P. Q. BUREAU CENTRAL
"CENTRAL CHAMBERS" OTTAWA, ONT.



GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

JUIN 1895.
Départ et Arrivée des Malls.

DÉPART			MAILLES.			VÉR.		
A. M.	P. M.	P. M.		A. M.	A. M.		A. M.	A. M.
10 00		9 30	(Ouest.—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, Sudbury Falls, Perth, Kingston, Brockville, Napanee, Belleville, etc.,—Manitoba, Territoires du N.O., Colombie	8 00		5 30		
10 00		5 00		10 45		5 30		
10 00		12 45						
10 00		9 30	Sharbot Lake, Norw.d., Kingston, Hamilton,	8 00		5 30		
10 00		5 00		10 45		5 30		
3 30	3 30	5 00	Est.—Montréal, etc.,	8 00		2 00		
7 30	9 30	9 30		10 45		2 00		
10 00		5 00	Cornwall, Morrisburg, Lancaster, c.,	8 00		2 00		
3 30	3 30	5 00	Sudbury, etc.,	10 45		2 00		
7 30	9 30	9 30	Trois-Rivières	8 00				
10 00		12 15	Prescott	10 30				
10 00		12 15	Kemptville	10 30				
10 00		12 15	Merrickville	10 30				
12 15		5 00	Chemin de fer St. L. & O.—Manotick, North Gow	10 30				
12 15		5 00	Kars, Kenmore, Osgood Station, Oxford Station.	10 30				
12 15		5 00	Ch. de fer C. du P. Est.—Sault Ste Marie, Bruce Mines					
12 15		5 00	Thessalon, Algoma Mills	10 30				
12 15		5 00	Mattawa, North Bay, Pembroke	8 00		5 30		
12 47		12 45	Sudbury	10 45		5 30		
12 47		12 45	Pakenham, Pembroke, Almonte,	11 45		5 30		
12 47		12 45	Arnprior, Renfrew	11 45		5 30		
10 00		4 00	Britannia Bay	10 45		5 30		
10 00		4 00	Carlton Place	10 45		5 30		
7 30		3 30	Stittville et Carp.	11 45		6 15		
7 30		3 30	(Ch. de fer C. du P. Est.—Toronto, Chénec, Grenville, L'Orignal, Pointe-Gatineau, Cumberland etc.,	8 00		2 00		
7 30		3 30	Buckingham.	8 00		2 00		
7 00		3 15	Ch. de fer C. A. Alexander, Glen Robertson, Grenfe	8 00		2 00		
7 00		3 15	Maxville,	8 00		2 00		
7 00		3 15	Hawkesbury, Vanclerk Hill	8 00		2 00		
7 00		3 15	Ch. de fer O. & P. S.—Camp, Kinburn, Arnprior, Renfrew,	8 00		2 00		
7 00		3 15	Douglas, Eganville,	11 15				
7 00		3 30	de fer P. & P. J.—Quyon, Earlely, Bryson, Bristol,	11 15				
8 30		4 00	(Shawville, Heyworth, Fort Coulonge, Duchesne Mills,	11 45				
7 00		2 00	Aylmer	11 45				
7 00		2 00	Ch. de fer G. V. Ironides, Riv. Deser, Maniwaki, Kasabazua,	10 00		10 00		
7 00		2 00	Chelms, North Wakefield et Wakefield.	10 00		10 00		
7 30	1 00	7 00	(Par Voltaire—Bell's Corners, Richmond, Skead's Mills,	11 15				
7 30	1 00	7 00	Hinton rgh, Followfield, Musgrove, etc.,	10 45		2 00		
8 00	4 00	7 00	Hull	11 30		12 15		
9 30	1 30	1 30	Harbord	11 15				
10 00	1 30	1 30	Ramsay's Cnrs, Hawthorne, lundis, mercredis & vend redis	11 15				
10 00	1 30	1 30	Billing's Bridge, Gloucester, Metcalfe, etc.,	11 15				
10 00	1 30	1 30	Cummers' Bridge, Orleans, B. billard	10 00				
10 00	1 30	1 30	Ottawa Est	10 00				
10 00	1 30	1 30	Merivale City View, Jockvale, les mardis, jeudis, & samedis	10 30		12 15		
10 00	1 30	1 30	Cyrville, Hurdman's Bridge,	10 30				
10 00	1 30	1 30	PROVINCES MARITIMES					
10 00	1 30	1 30	N.-Ecosse, Ile du P. E., N.-Brunswick excepté S. Ouest.	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Matière non-Enregistrée	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Matière Enregistrée samedis excepté	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Matière enregistrée, samedis	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Sud-Ouest—N. B., matière enregistrée, excepté samedis	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	mat. non-enregistrée, samedis	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	mat. non-enregistrée excepté samedis	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	samedis	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	MAILLES DES ETATS-UNIS.					
10 00	1 30	1 30	Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.,	10 45		4 15		
10 00	1 30	1 30	New York, Philadelphie et les Etats Atlantiques au sud de New York.	10 45		12 15		
10 00	1 30	1 30	New York, Philadelphie et les Etats Atlantiques au sud de New York.	10 45		12 15		
10 00	1 30	1 30	Rouses Point, Albany, Etat du Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, Maine, New Hampshire, Vermont et les parties Est et Ouest de l'Etat de N. Y. (Etats de l'Ouest des Etats de l'Union ne (via Buffalo et Detroit).	10 45		8 00		
10 00	1 30	1 30	MAILLES BRITANNIQUES.					
10 00	1 30	1 30	Lundi, 3, 10, 17, 24, etc.,	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Mardi, 4, 11, 18, 25 (Supplémentaire),	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Mercredi, 5, 19, 26,	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Jeudi, 6, 12, 19, 26 (Supplémentaire),	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Vendredi, 7, 2 (Supplémentaire),	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	Samedi, 1, 8, 15, 22, 29,	10 45		2 00		
10 00	1 30	1 30	*Paquets postaux envoyés par ces mailles.					